



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2010

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise, l'année 2010 s'est surtout caractérisée par l'achèvement de la réforme de ses structures avec, en particulier, la nouvelle organisation de la police judiciaire qui est devenue effective au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, en 2010, la nouvelle organisation de la police judiciaire basée sur cinq activités à dimension cantonale a pu, pour la première année, être complètement mise en œuvre. Les spécialistes en ressources humaines affirment que tout changement majeur dans l'organisation d'une entreprise nécessite une période d'adaptation pour les collaboratrices et collaborateurs concernés dont la durée varie entre trois à cinq ans. Par conséquent, les quelques craintes et doutes exprimés durant cette première année sont parfaitement légitimes. Malgré cela, on peut aujourd'hui affirmer que la réforme "police neuchâteloise" est en voie d'atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'était fixés. Il s'agira, au cours des prochaines années, de consolider l'édifice en accordant une attention toute particulière aux aspects de gestion interne. En effet, le succès des réformes entreprises repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien au service du canton et de sa population. Il s'agit donc de favoriser également les conditions-cadres propices à l'exercice de leur mission en accordant toute l'importance voulue aux aspects humains. La mise en œuvre, pleine et entière, de la doctrine de police de proximité doit se poursuivre en impliquant de manière plus importante les différents partenaires, dont les communes. La police neuchâteloise sera ainsi parée pour affronter les défis sécuritaires du XXI^e siècle.

En 2010, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En termes d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions quelle que soit leur gravité.

La police neuchâteloise a traité 18'308 événements en 2010, contre 18'486 en 2009. La moyenne mensuelle est de 1'525 événements par mois. Parmi les 18'486 événements, il faut compter 7'116 événements relatifs à des délits contre inconnu, 3'831 relatifs à des arrestations / interpellations / auditions, 3'178 à des problèmes en lien avec la circulation routière, 2'247 à des contrôles divers et des activités sans dénonciation, 1'028 à des identifications de personnes, 769 à des diffusions pour des signalements, 139 à des décès.

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 38'687 réquisitions et rapports en 2010 (contre 36'212 en 2009), soit 3'224 par mois en moyenne, dont 17'366 actes à notifier, 9'052 pour des plaintes, 6'663 pour des réquisitions de l'autorité judiciaire et 4'490 pour des événements en cours et 1'116 retraits de plaques d'immatriculation. Le temps moyen du traitement des 38'887 rapports est de 15 jours (identique aux trois dernières années, alors qu'il était de 19 jours en 2006). La police de proximité a traité 26'445 réquisitions et rapports, police secours 8'222, la police judiciaire 966, la police de la circulation 518, la police mobile 207, la police locale de Neuchâtel 1'479, le solde étant répartis dans les autres unités administratives.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation sont eux aussi au vert. En effet, avec 806 accidents, soit une diminution de 11.2% par rapport à l'année précédente, nous avons atteint un record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un recul du nombre de blessés, soit 377 contre 448 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

En termes de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2010 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. Aujourd'hui, la gestion de l'ensemble des activités liées à cette forme de violence représente

près de cinq postes complets de policiers à l'année. Malgré les nombreuses mesures prises par les autorités cantonales et fédérales afin de juguler ce phénomène inquiétant, aucun signe de diminution marquée de la violence, dans et autour des stades, n'est visible. Cela doit donc nous inciter à poursuivre les efforts entrepris avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, la police neuchâteloise, durant l'année écoulée, a conduit les préparatifs visant à faciliter l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2011. Cette législation modifie sensiblement l'activité judiciaire de la police et ses relations avec les nouvelles autorités de poursuite pénale. Mais elle simplifie également la collaboration intercantonale ainsi que les diverses démarches d'entraide qui en découlent. En ce sens, cette autre réforme majeure est aussi un facteur de rapprochement entre les diverses polices de ce pays.

La police neuchâteloise ne communique plus les chiffres relatifs à la statistique policière de la criminalité dans le rapport de gestion. En effet, depuis la révision de la statistique policière au niveau Suisse, c'est l'Office fédéral de la statistique qui prépare les documents et dossiers et qui fixe les règles de communication. Celle-ci sera diffusée en mars.

5.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1^{er} septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2007. Ce rapport fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat.

Pour la période allant du 2 janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011, la police neuchâteloise a enregistré: 7 ETP de départs à la retraite; 11 ETP de démissions (soit 2.9% de l'effectif policier); 0.5 ETP de réduction du taux d'activité; 13.5 ETP d'engagement; 0.6 ETP d'augmentation du taux d'activité; 0 transfert en provenance de communes ainsi que le recrutement de 11 aspirants pour l'école 2011. Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et alignés sur l'objectif final.

02.01.2010 – 01.01.2011	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-7	-1	-8
Démissions/réductions	-11.5	-2.3	-13.8
Engagements/augmentations	+14.1	+6.1	+20.2
Total	-4.4	+2.8	-1.6

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel ainsi qu'à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2010, il était en moyenne de 379.4 ETP avec un pic à 384.5 en avril pour un effectif de 380.4 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2010 [ETP]	Policiers 01.01.2011 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		378.9
Policiers communaux	157		~ 32
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-73.1	
Engagements à la PN		+78.8	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectués 23'591 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 22'734. Le solde 2010 à reporter en 2011 est de 857 heures pour 378 collaborateurs concernés.

Coût de la sécurité publique

Le prix de la prestation offerte aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Sans changement depuis 2007, le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à 154'500 francs en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. (valeur 2005). De plus, le produit des amendes décernées dans le cadre du contrat de prestations est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique en cas de gestion des radars fixes communaux par la police neuchâteloise.

Un des objectifs de la création d'une police unique est la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficace des prestations de sécurité. Une comparaison détaillée des coûts de la sécurité publique sur la base des comptes respectifs des communes et de l'état entre 2005 et 2009 (certifiée par le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers) permet d'affirmer que cet objectif est déjà atteint (-12.8%) alors même qu'en 2009 les économies attendues pour les villes du Locle et de Neuchâtel n'étaient que partiellement effectives.

	2005 [millions] (index IPC = 100)	2009 [millions] (index IPC = 103.7)	Évolution indexée [millions]	[%]
Communes	3.07	0.802	-2.38	-77.6%
Le Locle	1.82	1.33	-0.553	-30.5 %
La CdF	8.72	6.57	-2.48	-28.4 %
Neuchâtel	10.4	6.96	-3.83	-36.8 %
Canton	36.04	38.96	+1.59	+4.4 %
Total	60.01	54.62	-7.66	-12.8 %

Mais force est de constater que cette économie globale de plus de 12%, en termes réels, est très inégalement répartie entre le canton (+1.59 million de francs) et les communes (-9.24 millions de francs). Cette répartition inégale représente, sur les comptes 2009, un transfert de charges communes - canton pour un montant global de plus de 6.18 millions de francs.

Réforme de la police neuchâteloise

Après la mise en œuvre concrète de la réforme en septembre 2009, 2010 a été la première année entièrement sous le régime de la nouvelle organisation. Tout au long de l'année, les nouvelles structures et les nouveaux rythmes de conduite ont montré leur pertinence que ce soit pour la gestion des affaires courantes ou des événements particuliers, planifiés ou non. Sur le terrain, la séparation des tâches liées à l'intervention d'urgence (police secours) de celles liées à la sécurité de proximité (police de proximité) a permis d'augmenter la qualité des prestations et de conduire, par objectifs spécifiques, ces deux domaines d'activités. Après 12 mois d'activité, la direction a identifié plusieurs domaines nécessitant des mesures d'ajustements qui seront mises en place courant 2011:

1. L'augmentation significative du nombre de transports de prévenus par la police, prévue pour 2011, est l'occasion de revoir et rationaliser le processus complet de la gestion des détenus (accueil, identification, surveillance, soin et transport);
2. La volatilité nuit/jour et semaine/week-end des besoins en matière d'intervention d'urgence exige une flexibilité accrue du dispositif de police secours sans pour autant augmenter les contraintes sur les horaires des collaborateurs;
3. La mise en route du cursus policier qui prévoit, qu'à la sortie de l'école, le jeune gendarme soit systématiquement intégré dans la police mobile avant de rejoindre police secours, puis se spécialise en police de proximité, police judiciaire et/ou police de la circulation, impose une série de mutations d'agents de police;
4. Le sous-dimensionnement de certains secteurs, notamment en police scientifique, en gestion des ressources humaines et informatique, surcharge certains collaborateurs et détourne certaines ressources policières de leurs missions principales;
5. La mise en place de l'organisation par domaine d'activité a parfois créé des différences de traitements entre policiers, notamment en matière de contraintes de service de nuit et de week-end. L'équilibre entre les différentes entités doit être affiné afin d'éviter la création d'un corps de police à plusieurs vitesses.

Contrats de prestations au profit des communes

État des contrats

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu, voire accru. Plusieurs projets de résolution de problèmes ont été conduits à la demande de certaines communes ou initiés par la police neuchâteloise. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année ont été reconduits en la forme ou avec de légères adaptations.

La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent encore selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. Les centres urbains ont pour principale préoccupation la sécurité routière avec la gestion des charges de trafic en mouvement et au repos sans pour autant englober cette préoccupation dans une véritable politique sécuritaire au sens large. Les communes qui disposaient d'agents de police regrettent parfois les tâches de représentations effectuées par ceux-ci, comme la présence aux séances du Conseil général. Ces agents étaient souvent chargés de tâches annexes au profit de l'administration communale ne relevant pas de missions de police mais dont l'exécution accroissait la visibilité uniformée dans la commune. Bien que difficilement mesurable et subjective, la diminution de la visibilité policière pédestre constitue une source d'insatisfaction.

Contrat de prestations avec la Ville de La Chaux-de-Fonds

La Ville de La Chaux-de-Fonds a choisi de dénoncer son contrat à fin juin 2009 pour le renégocier à la baisse avec un volume d'activité passant de 35 à 32 ETP afin d'attribuer 3 ETP au service du domaine public (SDP).

Quand bien même ces effectifs ne sont pas suffisants pour l'activité à déployer en Ville de La Chaux-de-Fonds par la police neuchâteloise (on devrait compter environ 1.5 policier pour 1000 habitants), celle-ci a pris la décision de se rallier à la proposition de réduire le montant des prestations de 35 ETP à 32 ETP. Cette diminution se traduit par la remise de certaines tâches à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit notamment:

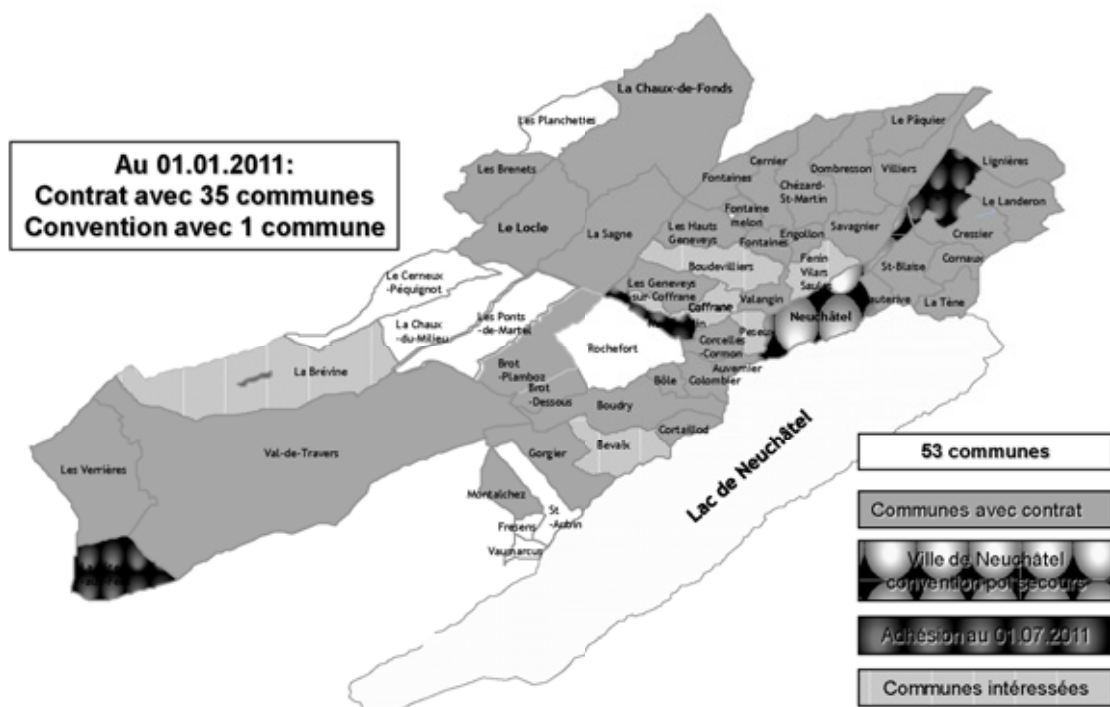
- du contrôle du stationnement, y compris les mesures hivernales;
- des services de circulation lors de manifestations;
- de la formation des patrouilleurs scolaires;
- de la notification des commandements de payer.

Une autre conséquence de cette négociation est le passage d'un contrat de type "ressources" à un contrat de type "prestations", tel que pratiqué pour les autres communes.

In fine, la signature du nouveau contrat est intervenue le 3 décembre 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010.

Contrats de prestations au 1^{er} janvier 2011

Avec l'arrivée des communes de Lignièrès, des Verrières, de Brot-Plamboz et du Pâquier en 2010, la police neuchâteloise assumera, en 2011, les contrats de prestations de 35 communes, plus la convention sur les activités de police secours en ville de Neuchâtel. L'année 2011 verra l'adhésion de trois communes, soit Enges, Montmollin et La Côte-aux-Fées (1^{er} juillet 2011).



A fin 2010, les contrats de prestations en cours ou à signer se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5,000	772'500,00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0,222	24'565,50
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0,012	1'854,00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0,762	84'820,50
Cornaux			25'492,50
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0,330	25'492,50
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0,006	
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0,533	82'348,50
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0,019	1'467,75
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0,849	126'381,00
Bevaix			
Rochefort			
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0,010	1'545,00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0,767	103'824,00
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0,773	110'313,00
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0,119	18'385,50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0,375	57'783,00
Corcelles-Cormondrèche	1 ^{er} juillet 2009	0,454	67'207,50
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0,140	21'630,00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0,003	463,50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0,869	134'260,50
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0,032	4'944,00
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011		
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5,454	860'643,00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0,240	37'080,00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0,017	1'313,25
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0,273	42'178,50
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0,050	7'725,00
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0,014	2'163,00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0,068	8'497,50
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0,017	2'626,50
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0,196	33'171,45
Les Hauts-Geneveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4'944,00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes	22'673,90
Dombresson	1 ^{er} juillet 2009	0,031	4'017,00

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL
Le Pâquier	1 ^{er} juillet 2010	0,006	463,50
Villiers	1 ^{er} janvier 2009	Radars fixes	7'970,55
Coffrane			
Les Geneveys s/Coffrane	1 ^{er} janvier 2008	0,122	18'231,00
Montmollin	1 ^{er} juillet 2011		
La Chaux-de-Fonds	1 ^{er} janvier 2007	32,000	5'175'750,00
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} juillet 2009	0,019	2'987,00
Totaux		49,814	7'897'713,40

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

La police de proximité a traité 10.684 réquisitions et plaintes directes dans les différents domaines de police judiciaire et police administrative. La source principale est la petite et moyenne criminalité locale.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 16'952 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1'118 retraits de plaques de véhicules au profit de Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

Le service administratif et des transports (SAT) a exécuté 835 mandats d'amener au profit de divers requérants, effectué 1'106 conduites de personnes privées de leur liberté et effectué la prise de données signalétiques de 388 personnes. En outre, 831 transports de personnes privées de leur liberté ont été organisés par le SAT et effectué sous mandat par Jail Transport System (JTS).

Formation & recrutement

Centre de formation de la police

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'école régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir), mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au total, ce sont approximativement 1'900 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

Le CFP a également mis sur pied:

- un cours sur la conduite des engagements de police pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie qui totalisent 60 jours de formation;
- des cours de mise à niveau en police judiciaire pour les gendarmes nommés à la police judiciaire ;
- une formation sur 12 mois, au sein de l'ERAP, pour les inspecteurs scientifiques engagés pour des missions particulières et n'ayant aucune formation de police préalable, totalisant 120 jours de formation;
- une formation spécifique de deux jours pour les maîtres de stages qui devront encadrer les aspirants et les jeunes gendarmes (28 jours de formation).

Ces cours spécifiques ont représenté plus de 3'100 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'Institut Suisse de Police (ISP) pour un total de 860 jours de formation et l'office de la formation continue (OFC) de l'Etat de Neuchâtel pour un total de 120 jours.

Formation au Code de procédure pénale fédéral

En 2010, le CFP a créé, administré et animé une formation extraordinaire en procédure pénale. Il s'agissait de préparer les policiers et le personnel administratif aux nombreux changements de méthode générés par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011 du code de procédure pénale fédéral.

Le centre de formation a donc reçu 150 membres du personnel administratif de la police neuchâteloise et des services partenaires invités (services de la justice, de la faune, pénitentiaire, vétérinaire, du domaine public) et leur a fourni une information de base sur la procédure pénale.

420 agents de police judiciaire (police neuchâteloise, polices locales de Neuchâtel et de Peseux) ont pu suivre une journée entière de cours au printemps et une seconde en automne, par groupe de 20 apprenants. La formation était composée de plusieurs cours classiques, animés par des formateurs volontaires, membres de la police neuchâteloise appuyés, pour certaines leçons, par des magistrats et des avocats. Ces formateurs étaient dirigés par le service juridique et le CFP. Durant la première journée de cours, les apprenants ont également traversé une formation en ligne inédite, développée par l'Institut suisse de police. Durant quatre heures, les policiers ont ainsi pu découvrir les règles du code de procédure pénale dans la salle informatique du centre. Ils ont également pu profiter d'un apprentissage à un rythme personnalisé et avec des validations à chaque chapitre garantissant un socle de connaissances commun. Finalement, la police a profité de l'existence de cours « de masse » pour transmettre aux policiers des règles concernant la rédaction des rapports en phase avec les consignes du Ministère public neuchâtelois, et ce dans le but d'améliorer la qualité des écrits rendus par nos collaborateurs.

Formation au maintien de l'ordre

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2010 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police des transports et le Corps des gardes-frontière, s'est déroulée sur la Place d'arme de Moudon. La mise à disposition des infrastructures et terrains d'exercice de l'armée a permis d'entraîner le contrôle de zone et la surveillance de secteurs et ce pour un total de 360 journées de travail.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (Equipe d'Appui de Gendarmerie en Logistique et Equipement audiovisuel - EAGLE / Eléments Légers d'Intervention - ELI / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi au cours de l'année 2010 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande pour un total de 190 journées de travail.

Enfin, deux cadres se sont rendus deux semaines à St-Astier (F), au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale (CNEFG), pour y suivre un stage de commandant de peloton.

Au total, ce sont donc 550 (+250) journées de travail qui ont été consacrées en 2010 à la formation continue au maintien de l'ordre.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La cinquième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 6 janvier 2010 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, 9 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 25 aspirants de la police bernoise, 4 de la police cantonale jurassienne et 1 issu de la police de la Ville de Neuchâtel, formant ainsi une école de 37 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages

pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation. Chaque aspirant a suivi au total environ 1500 heures de formation.

Seuls 31 aspirants sur les 37 ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2010. Les 31 candidats se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Pour la première fois, l'année 2010 a vu se réaliser une cérémonie conjointe d'assermentation qui a permis de réunir les aspirants neuchâtelois et jurassiens, ainsi que les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police, à la Collégiale de Neuchâtel. Comme pour les années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

Actuellement seule école en Suisse romande à proposer la formation d'assistant de sécurité publique, ceci suite à la décision de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), l'ERAP a ouvert, pour la quatrième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 2 août au 30 novembre 2010 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de polic. Ainsi 16 élèves assistants provenant des polices municipales de Bulle, Châtel-St-Denis, La Chaux-de-Fonds, Haute-Nendaz, Leysin, Marly, Moutier, Neuchâtel, Payerne et Villars-sur-Glâne, ont pu suivre les deux modules mis en place par l'ERAP et obtenir, au terme des examens finaux du 22 novembre 2010, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

L'année 2010 a été faste pour l'ERAP, puisqu'à la demande de la police cantonale genevoise, une école supplémentaire a été mise sur pied afin d'accueillir 22 assistants de sécurité publique, spécialistes en garde d'objets et convoyeur de détenus. Cette première école de ce type s'est déroulée du 3 mai au 23 juillet 2010 et a rencontré un franc succès auprès des autorités genevoises. La police genevoise a ainsi décidé de renouveler sa confiance à l'ERAP en y envoyant à nouveau 23 assistants de sécurité publique en janvier 2011.

Recrutement des aspirants 2011

En 2010, de nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 140 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 121 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 99 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 41 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 19 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 11 aspirants gendarmes (9 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2011.

Recrutement des assistants de sécurité publique 2010

Pour l'année 2010, aucune place n'étant vacante pour les postes d'assistants de sécurité publique, aucun recrutement n'a été effectué.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à onze reprises lors de l'année 2010 pour des points-presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands. Elles ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2010, près de 800 communiqués ou brèves via son site Internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à près de 500 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

A titre expérimental et de façon pionnière, la police neuchâteloise a ouvert, au mois de mai 2010, une page institutionnelle sur le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y publie notamment une revue de presse quotidienne, des compléments d'informations sous forme de chiffres, d'images ou de vidéos faisant suite à des articles de presse ou liés aux activités courantes. La démarche fut saluée par le public et les médias et semble répondre à une attente puisqu'en janvier 2011 la page comptait plus de 1'200 abonnés et plus de 500 accès quotidiens. Un chiffre en constante progression qui encourage à poursuivre l'expérience en attendant de pouvoir tirer un bilan après une année d'activité.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions. Ils ont pu profiter ainsi de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Les débordements de violence constatés en 2010 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rassemblements populaires, entre autre lors de matchs de Neuchâtel-Xamax ou de la Fête des Vendanges, montrent que notre canton n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement inquiète la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux. Elle ne peut au surplus que constater que ce type d'engagements nécessite, pour elle, la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

Comme chaque année, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2010, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 6 (+2) reprises. Dans le domaine des manifestations et des fêtes populaires, la police neuchâteloise n'a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique qu'à 8 (0) reprises, s'agissant d'une année paire et donc sans Braderie de La Chaux-de-Fonds et sans Fête de la Boudryssia et à 18 (-5) reprises lors de rencontres sportives. De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 3 (-3) reprises l'effectif policier d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux.

Au total, en 2010, ce sont donc 35 (-6) engagements de protection rapprochée de personnalités et/ou de service d'ordre ou de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO), que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1625 (-4) journées de travail de 8 heures, auxquelles il faut ajouter 550 (+250) journées de formation au maintien de l'ordre.

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les six engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral ou Ambassadeur) ont représenté, en 2010, l'engagement dans le canton de Neuchâtel de policiers spécialisés à hauteur de 15 journées de travail.

A noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité, en 2010, la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à septembre, huit manifestations ou fêtes populaires ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique, le plus souvent avec l'appui d'autres entités (Corps des gardes-frontière, police locale de Neuchâtel, police des transports, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part, à assurer une présence bien visible, rassurante ainsi que dissuasive, et d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements représentent plus de 357 journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
9-11.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	18 (-8)	appui d'éléments du Corps des gardes-frontière
12.5	Fête de l'UNI à Neuchâtel	1 nuit	8 (-2)	dispositif de sécurité conjoint avec la police locale de Neuchâtel et la police des transports
10-13.6	Specials Olympic au Locle	4 jours	20	--
11.6	Soirée "Don't miss it" à Couvet	1 nuit	10	--
26-28.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	59 (+10)	contrôle circulation conjoint avec le Corps des gardes-frontières
2-4.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	69 (+7)	contrôle circulation conjoint avec le Corps des gardes-frontières
Seulement les années paires	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	0 (-83)	dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds
	Boudrysia à Boudry	2 jours	0 (-71)	--
24-26.9	Brocante du Landeron	3 jours	51 (+ 18)	--
24-26.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	122 (+8)	dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel
Total			357 (-91)	

Les plus graves problèmes de sécurité publique ont été rencontrés lors de la Fête des Vendanges de Neuchâtel. En effet, les agents de la police neuchâteloise, engagés alors en renfort des moyens de la police de la Ville de Neuchâtel, ont été pris à partie à de nombreuses reprises durant la nuit de samedi à dimanche par des groupes de jeunes (jets de pierres, violences, menaces, injures, etc.). Dans le cadre de ces échauffourées, un policier de la police neuchâteloise a été blessé à la tête par un jet de bouteille et une personne a pu être interpellée.

Rencontres sportives

Ce sont au total 62 (-29) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile, à 32 (-22) reprises, ou 12 (-2) fois à « l'extérieur », soit un dispositif de maintien de l'ordre à 18 (-5) reprises. Les engagements de maintien de l'ordre ont représenté 874 (-41) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que la police neuchâteloise n'a pas eu recours, en 2010, à des renforts provenant d'autres corps de police comme cela avait été le cas à trois reprises en 2009.

Lors de rencontres surveillées classées « à faible risque », la police neuchâteloise a engagé sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui a eu pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours ont également été présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise a engagé lors des matchs à risques des policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs locaux (« spotters »). Ces spotters ont été présents, en 2010, sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ils se sont rendus à 12 (-2) reprises à des rencontres « à l'extérieur » du canton et ceci à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des « spotters » d'autres cantons ont également été sollicités à 8 reprises (+6) lors de matchs à risques à domicile.

Equipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	20 (-3)	9 (+2)	14 (-1)
Football club La Chaux-de-Fonds	0 (-7)	0	0 (-1)
Hockey club La Chaux-de-Fonds	27 (-4)	3 (-4)	3 (-3)
Hockey club Young sprinters	0 (-14)	0	0
Hockey club Uni Neuchâtel	2 (+1)	0	0 (-1)
FC Béroche- GC	1 (+1)	-	1 (+1)
Total	50 (-27)	12 (-2)	18 (-5) pour un total de 874 (-41) journées de travail

Lors de ces 62 rencontres, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 19 (-10) reprises, à savoir à 7 (-8) reprises lors de matchs de hockey sur glace et à 12 (-2) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 27 (-6) interdictions de périmètre et 17 (-9) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Les plus graves problèmes ont été rencontrés lors de la rencontre de championnat Neuchâtel-Xamax-FC Sion du 12 décembre 2010. A cette occasion, les forces de l'ordre neuchâteloises ont été contraintes de s'interposer entre les ultras des deux camps. Elles ont alors été la cible de supporters sédunois qui ont procédé à des jets de pierres et de bouteilles ainsi qu'à des tirs d'engins pyrotechniques effectués à l'horizontal en direction des policiers et de la station service du garage SENN. L'un de ces tirs a endommagé un fourgon de police (portière avant percée !). La police a été amenée à faire usage de balles en caoutchouc pour rétablir l'ordre et disperser les meneurs. Trois supporters sédunois ont été interpellés durant ces échauffourées.

Engagements inter-cantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 3 (-3) reprises du personnel au profit des cantons des Grisons (1), du Jura (1) et de Vaud (1), pour un total de 379 (+103) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
22-31.1	Forum économique mondial de Davos (WEF)	10 jours	150 (+20)	--
25-26.6	Assemblée des délégués de l'UDC à Delémont	2 jours	23	--
17-25.10	Sommet de la Francophonie à Montreux	9 jours	206	--
Total			379 (+103)	

Il est à relever que depuis le 1er septembre 2009, c'est en principe la police mobile, nouvelle entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

Perspectives 2011

Comme en 2010, l'année 2011 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace. En plus des habituelles rencontres de championnat, de Coupe de Suisse et de play off, l'année 2011 pourrait voir, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'accès du club de Neuchâtel-Xamax aux rencontres de Coupe d'Europe, et ce grâce à son parcours en Coupe de Suisse.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires et hormis le traditionnel engagement lors du Forum économique mondial de Davos à fin janvier, la police neuchâteloise sera très certainement sollicitée également lors du Sommet de l'OMC qui se tiendra à Genève au mois de novembre 2011.

5.4. Sécurité routière

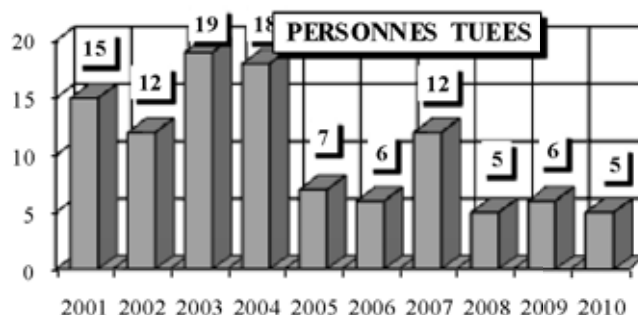
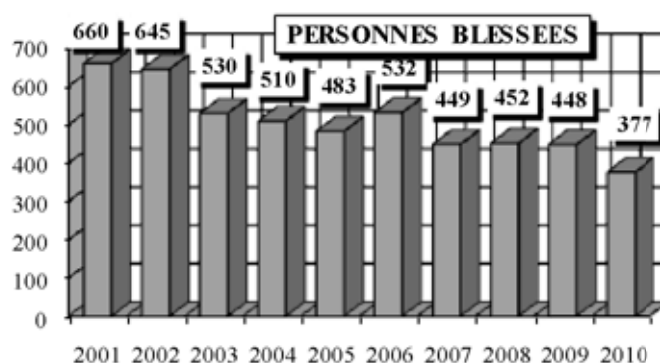
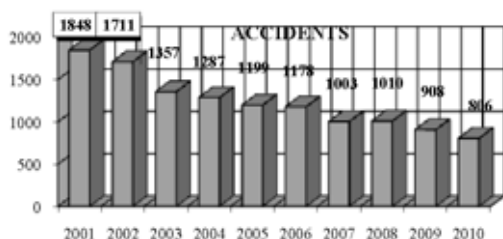
Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2010 (2009), se présente comme suit:

Accidents	806	(908)
Blessés	377	(448)
Tués	5	(6)
Personnes conduisant sans permis	24	(17)
Permis de conduire saisis	156	(166)

On dénombre également 158 (133) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 134 (115) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 84,81% (86,47%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2010 est de 806 (908), il est en nette baisse, soit 102 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est stable, soit 5 victimes pour cette année, contre 6 en 2009. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante : en localité 1 (3) et hors localité 4 (3). Les personnes blessées 377 (448), quant à elles, sont également à la baisse avec 71 de moins qu'en 2009. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est cette année encore en tête, toujours devant la vitesse et en quatrième position l'alcool au volant ou au guidon.



Les groupes techniques de la police de la circulation sont intervenus sur des accidents de la circulation, ils ont établis 44 dossiers photos (dont 521 photos traitées par Photoshop), 35 constats techniques ont été réalisés et 24 enquêtes pour des violations des devoirs.

Contrôle de vitesse

Les radars « MultaRadar C » et « Multanova F6 » ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1'282 (1'713) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 476'339 (543'593) véhicules ont été contrôlés et 24'765 (27'368) conducteurs dénoncés, soit 5.20% (5.03%). Ledit pourcentage équivaut à 1'010 (1'365) PV et 23'755 (26'003) amendes d'ordre.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 10 (55) contrôles au cours desquels 19 (132) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'974 (8'528.50) heures de contrôle. Sur 1'788'227 (1'734'069) véhicules contrôlés, 11'162 (13'994) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.62% (0.81%). Ledit pourcentage équivaut à 155 (215) PV et 11'007 (13'779) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8909.30 (7'829) heures de contrôle. Sur 5'450'138 (5'213'704) véhicules contrôlés, 46'307 (34'544) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,85% (0,66 %). Ledit pourcentage équivaut à 376 (558) PV et 45'931 (33'986) amendes d'ordre.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 15'768 (9055.5) heures de contrôle. Sur 1'675'095 (912'839) véhicules contrôlés, 6'505 (6'007) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.39%(0.66 %). Ledit pourcentage équivaut à 53 (49) PV et 6'452 (5'958) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8'024 (7567.75) heures de contrôle. Sur 1'126'158 (1'501'176) véhicules contrôlés, 1'091 (2'209) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.10% (0.15 %). Ledit pourcentage équivaut à 9 (15) PV, 1'082 (2'194) amendes d'ordre "vitesse" et 50 (40) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

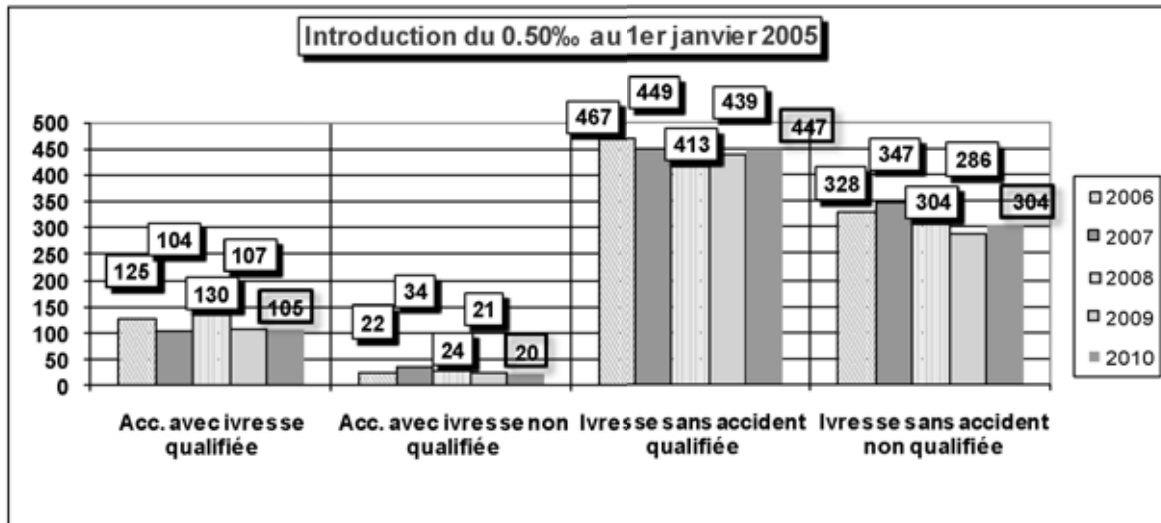
Durant l'année 2009, la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à 6 (6) reprises, soit pendant 20,15 (21,15) heures. Lors de ces contrôles, 623 (1'185) détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de CHF 57'760.00 (114'680.00) d'amendes impayées.

Ivresses

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,80 à 0,50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2009, ce sont 15'696 (21'585) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 324 (307) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,50 à 0,79‰) et 552 (546) pour ivresse qualifiée (0,80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2010 (2009), se présente comme suit:

304 (286)	pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
447 (439)	pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
20 (21)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
105 (107)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 47 (78) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 15 (26) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 13 (12) suite à un accident de la circulation.

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2010, 23'474 (23'361) élèves au total, répartis dans 1'422 (1'318) classes ou groupes, soit dans les six districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 333 (325) écoles enfantines et dans 183 (241) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 8'236 (9'430) enfants.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e années primaires des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3'784 (3'626) élèves répartis dans 224 (195) classes.

Dans 10 (9) localités, 187(163) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 1 (11) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds et 2 au Locle.

La campagne examen pour cyclistes 2010 a concerné 1'709 (1'526) adolescents de 99 (95) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

L'instruction théorique pour l'exercice 2011 (année scolaire 2010-2011) a touché 486 adolescents de 23 classes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour sa 16^{ème} édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds. Les 86 (88) concurrents inscrits (soit 36 filles et 50 garçons) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

2'013 (1'573) élèves de 7^e année secondaire, 3'145 (1'069) élèves de 8^e année secondaire et 1'942 (1'501) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins

assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 6 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 16 (26) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Escortes, contrôles

La police de la circulation a escorté à 15 (15) reprises diverses personnalités, accompagné 46 (42) transports spéciaux et 14 (11) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police de la neuchâteloise a effectué 97 (97) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 496 (275) poids-lourds et 89 taxis, pour un total de 285 (91) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

Le nombre total de procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2010, est en baisse, soit 827 de moins qu'une année auparavant 2'586 (3'413).

5.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des deux dernières années, vécu des changements fondamentaux que ce soit dans ses structures ou ses méthodes de travail, avec notamment l'introduction de la procédure pénale unifiée. Il s'agit, maintenant, en quelque sorte, de stabiliser l'édifice afin que chacun se sente aussi rapidement que possible à l'aise dans ce nouvel environnement. Nous sommes convaincus que ces changements fondamentaux vont nous permettre d'accroître l'efficacité et la qualité des prestations de la police.

Aussi, au cours des prochaines années, il s'agira surtout de s'inscrire dans les réformes qui vont influencer la sécurité intérieure de la Suisse sur le plan stratégique. A l'heure où le rapport sur la politique de sécurité 2010 va être examiné par les Chambres fédérales, avec en parallèle une nouvelle réforme majeure de notre armée, nous sommes d'avis que les cantons et leurs partenaires doivent saisir cette opportunité pour élaborer une nouvelle vision de l'organisation de la sécurité intérieure qui tienne véritablement compte des enjeux sociétaux et sécuritaires du XXI^e siècle.

En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières, tant et si bien que la sécurité extérieure en est devenue la continuation de la sécurité intérieure. Ainsi, les responsables politiques passent instantanément du mondial au local et du local au mondial, comme nous en avons fait l'expérience dans les préparatifs de la pandémie de type H1N1, l'année dernière, par exemple. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme pour viser la complémentarité et passer de l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action. C'est une remise en question profonde mais il y va de notre marge de manœuvre et de notre capacité d'agir à l'avenir. Il s'agit, ni plus ni moins, de redéfinir nos objectifs, la manière dont nous voulons agir, les moyens que nous sommes prêts à donner et les missions que nous voulons confier et à qui.